

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 2098-LAS-150**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 7 avril 2008 le règlement suivant:
2098-LAS-150 *Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à enlever les dispositions relatives au plan d'aménagement d'ensemble dans la zone H08-10 et d'ajouter le groupe d'usages « communautaire et administratif (p1) » ainsi que les normes s'y rattachant.*

Ce règlement est entré en vigueur le 5 juin 2008, date à laquelle le certificat de conformité a été délivré par le Greffier de la Ville de Montréal.

Ce règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 55 avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

DONNÉ À LASALLE, ce 15 juin 2008.

Chantal Gagnon
Secrétaire d'arrondissement substitut

**NOTICE OF COMING INTO EFFECT OF ZONING BYLAW
NO. 2098-LAS-150**

PUBLIC NOTICE is hereby given that the LaSalle Borough Council has adopted on April 7, 2008, the following bylaw:

2098-LAS-150 *Bylaw amending zoning bylaw 2098 so as to remove the provisions concerning the general development plan in zone H08-10, and to add the group of uses "Community and Administrative (p1)" as well as the norms that apply.*

This bylaw has taken effect on June 5, 2008, the date that the certificate of conformity was delivered by the City Clerk of the Ville de Montréal.

This bylaw may be consulted at the office of the *Secrétaire d'arrondissement*, located at 55 avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

GIVEN AT LASALLE, on June 15, 2008.

Chantal Gagnon
Secrétaire d'arrondissement substitut

